

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 11 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 novembre 2024, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
 - ✓ D 2024-43 : Adhésion et transfert de la compétence eau de la commune de Saint-Félix de Reilhac et Mortemart au SMDE24.
 - ✓ D 2024-44 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP)
 - ✓ D 2024-45 : Détermination du montant des loyers communaux
 - ✓ D 2024-46 : Détermination des tarifs des repas servis au restaurant scolaire
 - ✓ D 2024-47 : Détermination du linéaire de voirie communale
- **Compte rendu des commissions et des réunions**
 - ✓ Réunion de la conférence des maires du SDE24 du 8-10
 - ✓ Réunion de la conférence des maires du Pays du Périgord Noir du 12-11
 - ✓ Réunion de la commission sociale au sujet des aînés de la commune du 18-11
 - ✓ Réunion du Conseil territorial du RDE24 du 19-11
 - ✓ Réunion du Comité sectoriel du SMD3 du 27-11
 - ✓ Réunion du Conseil communautaire du 28-11
- **Affaires diverses**
 - ✓ Bilan de la journée « Réserve de Biosphère » du programme UNESCO « Man And Biosphère » à Saint-Chamassy du 05-11
 - ✓ Présentation des documents de sensibilisation à la biodiversité « Site Natura 2000 de la Vallée de la Vézère »
 - ✓ Point sur l'installation de la fibre à la mairie et à l'école
 - ✓ Point sur la capture des chats errants
 - ✓ Questions diverses

Présents : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel (pouvoir d'Arlette BORIE), FAURET Claude, BARSE Mathilde, RESENDE PEDRO Manuel, CIABRINI Edwige, BOSEL Leendert, GENDRON Karine, CORBEAU Jérémy, GAUX Denis.

Excusés : BORIE Arlette, CARRE Laurent, VAN STOLK Anne.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération pour fixer le prix des parcelles en échange à PECH MELOU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

II – DÉLIBÉRATIONS :

2024.43 : Adhésion et transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) de la commune de St-Felix de Reilhac et Mortemart au SMDE24 à compter du 01 janvier 2025

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 5 août 2024, la commune de Saint-Félix de Reilhac et Mortemart sollicite son adhésion ainsi que le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26/09/2024 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.
Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, cette demande d'adhésion et de transfert de compétence Eau telle qu'énumérée ci-dessus.

M. le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 de la commune de St-Félix de Reilhac et Mortemart avec le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32)

2024.44 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2024 :

➤ 48.27 € par kilomètre et par artère en souterrain,

➤ 64.36 € par kilomètre et par artère en aérien,

➤ 32.18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radio- électriques (cabine notamment). Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

2024.45 – AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

M. le Maire informe le Conseil municipal des augmentations de loyers applicables aux logements communaux.

Après avoir pris des renseignements auprès de l'INSEE, il propose d'augmenter le loyer communal suivant les clauses des baux et l'Indice de référence des Loyers (IRL), publié chaque trimestre par l'INSEE, l'indice du 3^{ème} trimestre 2024 est de **144,51**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers communaux énumérés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025 selon la réglementation en vigueur :

- Loyer mensuel du logement de Monsieur et Madame LYS Frédéric..... 604.39 €

- Loyer mensuel du garage de Monsieur LENOIR Frédéric..... 47.76 €

2024.46 – DÉTERMINATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose aux Conseillers municipaux,

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer les prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Compte tenu qu'aucune modification n'a été apportée au tarif des repas de la cantine depuis plusieurs années et ce, malgré les augmentations des factures d'approvisionnement et de toutes les charges de fonctionnement ;

Compte tenu du tarif harmonisé à 2€75 par repas enfant sur les trois autres communes du RPI ;

Il est proposé d'augmenter les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

Nature des tarifs	Tarifs ANCIENS	Tarifs NOUVEAUX
ENFANT	2.50 €	2.75 €
ENSEIGNANT/PERSONNEL	4.50 €	4.90 €
TICKET MAJORE (Enfant non inscrit)	Non Défini	3.50 €

Cette modification de tarif devra faire l'objet d'un affichage en Mairie et dans tous les lieux de restauration.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'actualisation du tarif des repas du restaurant scolaire dans les conditions ci-dessus décrites,

- APPROUVE la mise en place des nouveaux tarifs au 1er Janvier 2025.

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie et dans les lieux de restauration.

- APPROUVE l'inscription de ces recettes au chapitre 70, article 7067 du budget.

2024.47 – DÉTERMINATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNAL

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'à l'issue de la mise en place de l'adressage, le linéaire de voirie communale publique avait été mis à jour par la délibération 2022.45 du 05 décembre 2022 afin de renseigner le document de « recensement annuel voirie » réalisé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Suite à la déclaration 2024, il s'avère nécessaire de procéder à une mise à jour de ce tableau en le modifiant par ajout et retrait de linéaire comme suit :

	Recensement Voirie au 1 ^{er} janvier 2024	A actualiser au 1er janvier 2025
LONGUEUR DE LA VOIRIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE	40009 m	Classement : + 4035 m Déclassement : - 138 m Nouveau Total : 43 906 m Délibération prise le 2 décembre 2024

Le nouveau tableau des voiries communales publiques est donc le suivant :

N°	APPELATION	LONGUEUR VOIRIE	DE (rue croisant la voie au début)	A (rue croisant la voie à la fin)
1	Route de Pécanay	2260	Rue de la Mairie	Route du Buisson
2	Route du Château de Labatut	3751	Rue de la Mairie	Limite Audrix - Rt de Proumeyssac
3	Route de Falguyrat	2886	Rue de la Mairie	Route du Buisson
4	Route de Perdijat	2398	Rue de la Mairie	Route du Buisson

5	Route de Pégauret	2846	Route de Falgueyrat	Route du Moulin du roc
6	Chemin de Ladière	1803	Route du Château de Labatut	Limite du Coux (à Ladière)
7	Route du Moulin du Roc	2827	Route du Château de Labatut	Limite du Coux (Vers Bigarogue)
8	Route de Péchantouny	1835	Route de Perdigat	Route du Buisson
9	Route du Marais	1465	Route du Buisson	Route du Mouscard
10	Route du Pont de Ferrand	1430	Route du Buisson	Lien dit la pechere limite Limeuil
11	Route de la Filolie	1054	Route de Falguyerat	Route du Buisson
12	Route de Vic	476	Route de Falguyerat	Route du Buisson
13	Route de Bonnemort	1774	Route du Château de Labatut	Route de proumeyssac
14	Route de Laumède	589	Route Fontaine de Lau-medé	Route de Vic
15	Route de Maison Neuve	1109	Route de Pécany	Route de Falguyerat
16	Route de Caillavet	1104	Route de Perdigat	Route du Souquier
17	Route de Fonlione	806	Route de Perdigat	Route de Bonnemort
18	Route de la Virague	802	Route de Pégauret	Route du Château de Labatut
19	Impasse de Lambiran	600	Route de Maison Neuve	
20	Allée La Boétie	73	Route de Perdigat	
21	Chemin de Cantegrel	405	Route de Falgueyrat	
22	Impasse de Caillavet	150	Route de Caillavet	
23	Impasse de l'Eglise	65	Rue de la Mairie	
24	Impasse de la Malétie	780	Route du Mouscard	
25	Impasse de Pech Melou	460	Route de Perdigat	
26	Chemin de Saint-Laurent	545	Route de la Filolie	
27	Impasse des Acanthes	75	Route de Pégauret	
28	Impasse des Partantes	75	Route de la Mélonie	
29	Impasse du Petit Breuil	130	Route de Falgueyrat	
30	Impasse du Planège	120	Route Fontaine de Lau-medé	
31	Impasse Montaigne	88	Allée la Boetie	
32	Impasse Fénelon	65	Allée la Boetie	
33	Route de la Mélonie	600	Route du Château de Labatut	Chemin de Ladiere
34	Route des Étangs du Bos	476	Route du Château de Labatut	
35	Chemin des Vignes	160	Route du Château de Labatut	Route de Pégauret
36	Chemin de l'Ecole	155	Route du Château de Labatut	
37	Chemin de la Dordogne	135	Impasse de la Maletie	
38	Chemin de la Tuilière	859	Route du Buisson	
39	Chemin des deux Rives	105	Route du Buisson	
40	Chemin du Château	102	Route du Château de Labatut	
41	Chemin du Dolmen	435	Route de Falgueyrat	
42	Chemin du Luc	430	Route de Falgueyrat	
43	Impasse de Beauvegeat	80	Route du Buisson	
44	Impasse de la Barrière	70	Route du Buisson	
45	Impasse des Battages	65	Route de Bonnemort	
46	Impasse du Sorbier	190	Route de la Filolie	
47	Impasse des Champs	135	Route de Pécany	
48	Impasse des Chênes	50	Route du Falgueyrat	
49	Impasse des Robiniers	40	Route du Falgueyrat	
50	Impasse du Font de Pécany	270	Route du Buisson	

51	Chemin de la Maison Forte	218	Route du Château de Labatut	Route des Étangs du Bos
52	Chemin de Pécabrier	165	Rue de la Terrasse au Bugue	Chemin rural au terrain de cross
53	Chemin du Lavoir	80	Route de Bonnemort	Limite Audrix (vers le Bourg)
54	Impasse des Grottes	205	Route de Laumede	
55	Chemin du Séchoir	95	Route du Souquier	Limite Audrix
56	Route du Souquier	227	Route de Caillavet	Limite Audrix (au Souquier)
57	Place des Acanthes	68	Route de Pégauret	
58	Route fontaine de Laumède	526	Route de Falgueyrat	Chemin de Cantegrel
59	Rue de la Mairie	245	Route de Pécany	Route du Château de Labatut
60	Chemin de la Virague Haute	110	Route du Château de Labatut	Limite audrix
61	Impasse de Bruzat	407	Route de Perdijat	
62	Chemin de la Carambole	462	Route de Maison Neuve	
63	Chemin de la Combe	431	Route de Falgueyrat	
64	Chemin de la Perroutasse	550	Route de Bonnemort	
65	Chemin des Amoureux	518	Route de Caillavet	Limite Audrix
66	Chemin des brandes	196	Chemin du Dolmen	
67	Chemin de combettes	200	Route du Château de Labatut	
TOTAUX		43906		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide à l'unanimité le tableau des modifications de linéaires et le nouveau tableau des voiries ci-dessus.
- Charge M. le Maire de faire les déclarations nécessaires auprès de la Préfecture.

2024.48 – ESTIMATION DE LA VALEUR VÉNALE DES PARCELLES SELON UN PRIX AU MÈTRE CARRÉ

Vu le projet de changement d'assiette du chemin rural situé à PECH MELOU ;

Vu la délibération n° 2024-32 du 09/09/2024 prise après consultation du public en mairie et approuvant les conditions d'un échange sans soulte ;

Il convient de définir la valeur vénale des parcelles.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'estimation de la valeur vénale des parcelles suivante, selon un prix au mètre carré réalisé dans la continuité de ce projet d'échange :

- les parcelles cadastrées section A n°1236 d'une contenance de 172 ca et n°1238 d'une contenance de 85 ca appartenant à M. et Mme MAILLOU cédées à la commune sont estimées à une valeur de 115.65 €, soit 4500 €/Ha, soit 0.45 € le mètre carré.

- la parcelle cadastrée section A n° 1240 d'une contenance de 179 ca appartenant à la commune cédée à M. et Mme MAILLOU est estimées à une valeur de 115.65 €, soit 6460.90 €/Ha, soit 0.64609 € le mètre carré.

Il est reprécisé que l'échange se fera sans soulte compte tenu :

- de la configuration de la propriété des propriétaires riverains du chemin ayant sollicité auprès de la commune le changement d'assiette, le chemin bordant le bâti et coupant la propriété en deux.

- des charges réalisées et des avantages obtenus par l'une et l'autre des parties à cette opération de changement d'assiette.

M/Mme MAILLOU auront la charge de se clôturer pour la partie des parcelles divisées

La commune aura la charge du nettoyage et du déboisement de la partie de parcelle échangée.

III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

- ✓ Réunion de la conférence des maires du SDE24 du 8-10 :

M. le Maire expose succinctement que le Président du SDE24 s'est alarmé de la baisse du Fonds Vert et la refonte du TURPE (taxe sur l'électricité) qui impacteront les capacités d'investissement du SDE24 notamment sur les communes. Un calendrier de sortie du cuivre a été présenté par un directeur Régional d'Orange. La commune est prévue dans le « wagon » 2028 avec un préavis de 3 ans soit une suppression totale prévue en 2030.

✓ Conseil des écoles du 12-11 :

Mme Karine GENDRON rapporte au Conseil que les effectifs sont de 99 élèves, soit Limeuil : 22 ; Paunat : 24 ; Alles/Dordogne : 26 et St-Chamassy : 28. Également qu'une autoévaluation des enfants, enseignants, parents et personnels autres qu'enseignants va avoir lieu sur l'ensemble du RPI. Cette opération vise à améliorer la qualité de l'offre pédagogique et le fonctionnement global du RPI. La date du repas de fin d'année avec spectacle est fixée au 20 décembre, à ALLES/Dordogne avec l'aide de l'Amicale laïque du RPI. Elle indique également que nos CM1/CM2 suivent un programme Ecole et cinéma, correspondent avec l'école du Coux et suivront à nouveau le programme piscine.

✓ Réunion de la conférence des maires du Pays du Périgord Noir du 12-11 :

M. le Maire expose succinctement que Benjamin DELRIEUX (conseiller régional) de la région Nouvelle Aquitaine a annoncé une baisse de recettes provenant de l'Etat de plus de 126 Millions d'€. De nombreux dossiers ne seront pas présentés en commissions d'attributions (économie, agriculture, culture, biodiversité...). La Région devrait rester présente sur le volet de la rénovation énergétique en co-finançant Périgord Noir rénov'. Un diagnostic de territoire pour la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays et le travail de fin d'étude d'une Master2 sur la forêt, démarrent en janvier pour 6 mois.

✓ Réunion de la commission sociale au sujets des aînés de la commune du 18-11 :

Suite à la réunion de la commission sociale, M. Leendert BOSEL expose au Conseil qu'une BD sur le Périgord sera intégrée cette année en maintenant la qualité du colis de fin d'année. La distribution aux aînés de plus de 80 ans, célibataire ou en couple, démarrera à partir du 11 décembre.

✓ Réunion du Conseil territorial du RDE24 du 19-11 :

M. le Maire invite à consulter le nouveau site de notre régie des eaux (RDE24) à www.rde24.fr. Il indique que les tarifs ne vont pas augmenter en 2025 et que le déploiement des compteurs en télérelève a démarré sur les secteurs de Lalinde et du Bugue. Chaque nouveau compteur installé en est, quel que soit le secteur.

✓ Conseil d'administration du CIAS intercommunal de la CCVH du 27-11 :

L'ambiance générale dans les équipes s'est améliorée. Pour autant les heures d'arrêts de travail représentent 19 000h, soit presque 10 équivalents temps plein hebdomadaire. Une ligne supplémentaire de 100 000€ va être inscrite au budget de fonctionnement de la CCVH.

✓ Réunion du Comité sectoriel du SMD3 du 27-11 :

M. le Maire indique au Conseil que la Redevance Incitative (RI) va augmenter de 5% en 2025 ; Il manque encore 12 800 abonnés inscrits en Dordogne, pour un manque à gagner de plus de 5 Millions d'€. Les incivilités pèsent lourd sur le budget du SMD3. Elles sont estimées à 2 Millions d'€ (fonctionnement du service de verbalisation compris). Une communication sera faite aux habitants, notamment pour rappeler que la RI finance l'ensemble du système (verres ; cartons ; jaunes ; noirs ; déchèteries ; déchets verts ...).

✓ Réunion du Conseil communautaire Vallée de l'Homme (CCVH) du 28-11 :

M. le Maire rapporte la présentation faite de la phase 2 de la Véloroute Voie Verte des EYZIES à COLY. Il rappelle la gratuité des ateliers de remise en selle (sur inscription à la CCVH). Il informe également qu'un bilan du PLUi sera réalisé au 1^{er} semestre 2025 pour faire un état de la consommation foncière.

IV – AFFAIRES DIVERSES :

✓ Bilan de la journée « Réserve de Biosphère » du programme UNESCO « Man And Biosphère » à Saint-Chamassy du 05-11 :

L'ex-gravière de Maison Neuve a été le support de l'organisation sur notre commune de cette journée. Après la visite de la renaturation du site, des exposés sur ce programme de l'UNESCO qui labellise le Bassin de la Dordogne « Réserve Mondiale de Biosphère », notamment par le Président Germinal PEIRO, l'Agence de l'eau « Adour-Garonne » a confirmé que la baisse de

crédits entrainerait moins de subvention aux structures et réseaux, mais plus sur des actions d'anticipation et d'atténuation des effets négatifs sur les milieux ou de compensation de ceux-ci, en même temps que la prise en compte des bénéfiques écosystémiques.

✓ Présentation des documents de sensibilisation à la biodiversité « Site Natura 2000 La Vézère » : Les communes sont invitées par voies de communications à faire connaître la démarche auprès des particuliers ou des agriculteurs. Les documents sont consultables sur www.vallee-dordogne.fr/natura2000-vezere. Cette opération est menée par Epidor.

✓ Point sur l'installation de la fibre à la mairie et à l'école :

L'ensemble des bâtiments sont raccordés, pour une Box/une ligne à l'école et une Box/4 lignes à la maison des services (Mairie 1 et 2, agence postale et cantine).

✓ Une réunion « Atchoum » pour les élus est prévue le lundi 9 décembre aux Eyzies.

✓ Point sur la capture des chats errants :

Suite à la délibération du Conseil, la convention avec l'association « 30 Millions d'amis » a été signée le 22/10. L'arrêté de capture a été pris le 20/11 et affiché aux endroits habituels, ainsi que sur Panneau Pocket et le site internet de la commune. Les premiers RDV chez le vétérinaire ont été pris. La campagne de capture a démarré le jeudi 28 novembre. Un premier chat dans le bourg a été stérilisé et identifié au nom de « 30 Millions d'Amis ».

✓ M. Claude FAURET informe le Conseil qu'une habitante l'a sollicité pour l'organisation d'une soirée Téléthon le samedi 11 janvier. Toutes les associations Eumachoises ont été informées ont décidé collectivement de l'organisation.

✓ La BD sur le Périgord sera distribuée exceptionnellement aux élèves de l'école.

✓ Mme Edwige CIABRINI annonce au Conseil qu'elle démissionne de son mandat de conseillère, suite à son déménagement et résidant maintenant à Bergerac. Le Conseil la remercie pour son implication, notamment au CIAS et lui souhaite un bel avenir après plus de 40 ans de résidence à Saint-Chamassy. Nous devons la remplacer au SIVOM et au CIAS.

✓ Concernant les ruches nouvellement installées dans le bourg, M. Leendert BOSEL indique au Conseil qu'elles vont être déplacées dans un bois à la sortie du bourg, avec l'accord du propriétaire.

✓ Une lycéenne du Lycée professionnel Pré de Cordy a sollicité la commune afin de savoir s'il y avait des aides pour les élèves du village pour un voyage scolaire. Le Conseil, à l'unanimité, dit qu'il regarde les demandes accompagnées du programme et des objectifs du voyage, lorsqu'elles émanent des établissements scolaires. M. le Maire relaiera cette position.

✓ Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 6 janvier à 18h30 à la mairie, dans la salle du Conseil municipal.

✓ La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 10 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21 heures et 40 minutes.

Publié le 10 octobre 2024

Le Maire,

La Secrétaire,

Le Conseil municipal,